

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 25 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures sous la présidence de Monsieur Florent RISBOURG, Maire.

Etaient présents : MM. RISBOURG FLORENT, HUET GEORGETTE, LEFEBVRE THIERRY, RISBOURG MARC, LESCOT NICOLE, NOISETTE SOPHIE, BOUTET CEDRIC, DUPUY MATTHIEU, SUEUR ISABELLE (ARRIVEE EN COURS DE SEANCE), LAPIERE STEPHANE NOIROT PRISCILLA

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : MM. POUILLAIN PASCALINE, LECLERCQ XAVIER, TYBERGHIEEN SOPHIE

Absente : Mme LANGNY CAROLINE

Mme HUET Georgette a été élue secrétaire.

Mme TYBERGHIEEN Sophie a donné procuration à Mme HUET Georgette pour voter en son nom.

---

En préambule, le maire présente ses vœux pour l'année 2024 à l'assemblée.

Il revient sur le compte rendu de la réunion du 23 novembre dernier et communique les informations suivantes :

Baie vitrée club house du tennis

De nouveaux devis ont été obtenus ; des demandes de subventions ont été déposées.

Chauffage

Il est redemandé aux associations d'éteindre le chauffage et la lumière à l'issue de leurs activités.

Recensement de la population

Il est répondu à Mme Lescot qu'une annonce concernant le recrutement de deux agents recenseurs a été diffusée dans le dernier bulletin municipal, qui est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Suite à cela, une seule candidature a été reçue.

Police rurale

Une nouvelle verbalisation de 135 € a été réalisée pour un dépôt sauvage d'encombrants aux poubelles enterrées Clésence.

Vols aux cimetières

De nombreux vols (objet, fleurs...) ont été signalés dans les deux cimetières communaux.

Il est rappelé qu'il convient de porter plainte auprès de la gendarmerie.

Les cimetières vont être fermés le soir.

SISSAD

L'information concernant l'atelier avec une diététicienne intitulé « Bien s'alimenter, rester en bonne santé et bien vieillir » a été diffusée comme il se doit auprès des aînés de la commune. Aucune inscription n'a été enregistrée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité (11 voix pour).

**1. Commission municipale des relations avec Vouvray du 11 décembre 2023**

Présents : Florent Risbourg, Georgette Huet

Absents excusés : Sophie Tyberghien, Cédric Boutet

Absente : Caroline Langny

Invités : Jean-Marc Lemaire, Chantal Lemaire, Jean-Michel Alberge, Michel Ladiesse

Ce document, déjà en possession de chacun, concerne l'organisation de la venue des Vouvrillons les week-ends des 4 et 5 mai et des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2024.

Lors de la prochaine réunion, la commission culturelle sera invitée également.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité (11 voix pour).

## **2. Commission municipale des travaux du 12 décembre 2023**

Présents : Florent Risbourg, Marc Risbourg, Thierry Lefèbvre

Absent excusé : Matthieu Dupuy

Absent : Stéphane Lapiere

Cette commission était consacrée à la future salle polyvalente, qui servira de restaurant scolaire.

Elle pourra accueillir 123 personnes. Un préau est présent.

Un plan circule dans l'assemblée.

Un passage existera avec l'espace culturel, permettant d'utiliser la cuisine.

Huit lots seront présentés prochainement aux entreprises.

Il est rappelé que des subventions ont été obtenues auprès du Département (en plusieurs phases), de la Région et de l'État.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité (11 voix pour).

**Mme Isabelle Sueur rejoint l'assemblée.**

## **3. Commission municipale de l'environnement du 20 décembre 2023**

Présents : Florent Risbourg, Sophie Tyberghien,

Absents excusés : Matthieu Dupuy, Marc Risbourg

Invités : Sébastien Chopin, Fabrice Da Silva

Cimetière : enherbement

Afin de faire face à l'enherbement dans le cimetière, il est proposé d'y semer du gazon.

Un test sera réalisé sur l'allée centrale face à la porte au mois de mars.

Une communication sera faite en ce sens.

Esplanade Charles De Gaulle : réaménagement végétal

Afin d'avoir une cohérence avec les modifications réalisées dans les autres massifs communaux, et afin de diminuer la pression des adventices il est proposé de réaménager la place.

La fontaine centrale serait démontée, un Aulne impérial, arbre qui a donné son nom à Holnon, y serait planté.

De part et d'autre des massifs intégrant des graminées, des pavés et du gazon seraient mis en place.

La haie qui fait le tour de la place serait remplacée par des charmilles, rappelant ce qui est présent le long de l'église.

Des Pawlonia seraient implantés de chaque côté du monument Charles De Gaulle.

Mme Lescot trouve dommage d'enlever la fontaine. Le maire lui répond qu'elle n'a pas de valeur historique et qu'elle a très peu servi en tant que fontaine (elle a été utilisée majoritairement comme bac à fleurs). La changer d'emplacement ?

Mme Sueur informe que l'aulne est une essence allergisante qui pourrait poser problème, en particulier à cet endroit, mais comme beaucoup d'espèces (bouleau, etc...).

Un nouveau projet sera présenté aux élus.

Place située devant l'église

Les 4 arbres seront retirés pour laisser place à 2 nouveaux arbres, et les massifs seront agrandis de part et d'autre.

Le compte rendu de la visite du jury régional des villes et villages fleuris du 23 août 2023, qui a conduit à l'obtention de la 2<sup>ème</sup> fleur, est joint au compte rendu de la commission environnement, qui est adopté par 10 voix pour / 0 voix contre / 2 abstentions (Mme Lescot et Mme Sueur).

## **4. Point sur les emplois communaux**

Il est fait part du départ en retraite de M. Moret au 1<sup>er</sup> juin 2024.

En remplacement, le maire propose de recruter deux agents (ayant déjà donné satisfaction lors de précédents emplois) en contrats PEC (emplois aidés) à raison de 20h / hebdomadaire. Ces contrats pourraient être pérennisés à terme.

L'assemblée donne son accord par 9 voix pour / 0 voix contre / 3 abstentions (M. Lapiere, Mme Sueur et Mme Noirot). Motif des abstentions : les contrats de 20h sont considérés comme précaires. Le maire

répond qu'actuellement ces personnes sont au chômage et que l'emploi proposé améliore leur situation sociale et financière.

Il est fait part également d'un arrêt de travail en cours au sein des services techniques, qu'il va falloir remplacer rapidement.

Par ailleurs, l'assemblée donne son accord à l'unanimité (12 voix pour) pour reprendre un agent en contrat d'apprentissage à l'issue de celui en cours (fin août 2024).

Puis Mme Huet informe qu'il a dû être mis un terme prématuré au service civique au service périscolaire (absences répétées non prévenues et injustifiées). Il convient donc de recruter une nouvelle personne pour faire fonctionner ce service dans de bonnes conditions (nombreux enfants à la cantine notamment). L'assemblée donne son accord à l'unanimité (12 voix pour) pour réaliser ce recrutement par l'intermédiaire d'un contrat PEC si possible. Nombre d'heures hebdomadaires : 15 à 20.

## **5. Point sur les baux communaux**

Le maire informe que la locataire du logement communal sis 20, rue de Champagne à Holnon a quitté son logement. A l'occasion de l'arrivée du nouveau locataire, il propose de fixer le nouveau loyer dudit logement (qui va être rénové et qui comprend un garage), qui ne correspond plus aux réalités du marché. Il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Par 11 voix pour / 0 voix contre / 1 abstention (Mme Lescot),

Décide de fixer le montant mensuel du loyer de ce logement communal à 650 € hors charges à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Précise que le montant du loyer sera révisable annuellement le mois suivant la date anniversaire, selon la variation de l'indice de référence de l'INSEE.

Par ailleurs, information est donnée de l'arrivée d'un nouveau locataire au 1, résidence Les Oiseaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

## **6. Affaire société Dalkia / commune d'Holnon**

Il est fait part de la sommation de payer signifiée par huissier à la demande de la société Dalkia.

De son côté, la commune va émettre une facture auprès de Dalkia correspondant aux prestations non effectuées pendant le contrat d'exploitation de la chaufferie communale et aura également recours à un huissier en cas de non-paiement.

Sur proposition du maire, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (12 voix pour) pour faire appel à un avocat spécialiste des contrats dans cette affaire.

**Mme Lescot quitte provisoirement l'assemblée (quintes de toux).**

## **7. Affaire Balique-De Oliveira / commune d'Holnon**

Information est donnée de la requête introductive d'instance formulée par M. et Mme De Oliveira Tavares – Balique contre la commune d'Holnon contestant la décision implicite de rejet de la demande reçue le 25 août 2023 par la commune.

**Mme Lescot rejoint l'assemblée.**

## **8. Zone d'accélération des énergies renouvelables : consultation publique**

Il est rappelé l'objet de cette opération, qui est d'accélérer l'instruction par l'État des démarches dans les zones retenues. C'est pourquoi le maire propose d'inscrire l'intégralité de la commune en zone d'accélération.

D'autre part, il informe que dans ce cadre, une consultation publique doit être réalisée.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité (12 voix pour) pour poursuivre cette opération dans ce sens.

## **9. Villages d'avenir : réunion du 23 janvier 2024**

Le maire dresse un bilan de la réunion qu'il a eue avec les maires de Francilly, Savy et Maissemy.

Les points suivants ont été évoqués : mobilité douce (création d'une liaison sécurisée piétons/vélos entre Holnon et Francilly) – plan vélo (pour pallier au manque d'intérêt de la communauté de communes) –

bouclage voies vertes sur les anciennes voies ferrées – mise en place de panneaux retraçant l’histoire locale – santé – diagnostic énergie – bornes de recharges électriques.

Une réunion aura lieu tous les deux mois.

Les maires d’Attilly et de Trefcon seront également sollicités pour participer à cette opération.

### **10. Enquête publique : création d’un ouvrage de gestion des eaux pluviales**

Comme prévu, l’enquête publique concernant la création d’un ouvrage de gestion des eaux pluviales (bassin nord) a eu lieu du 8 au 23 janvier 2024.

Dans ce cadre, le conseil municipal est appelé à donner son avis : à l’unanimité (12 voix pour), l’assemblée se déclare favorable à la création de ce bassin.

### **11. Gestion des déchets organiques, compétence communautaire**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Le maire rappelle que ce sujet est de la compétence de la communauté de communes.

A la demande de la commune, la communauté de communes a fait savoir ce 24 janvier 2024 qu’elle recherche des sites pilotes pour expérimenter le compostage partagé. La commune fait savoir qu’elle est candidate. Il va aussi être demandé à la CCPV de diffuser largement le prix des composteurs qu’elle vend à un tarif avantageux aux habitants.

Le maire informe que l’augmentation du prix du service des déchets est dû aux déchèteries dont le coût d’exploitation a fortement augmenté.

### **12. Fixation du taux de la taxe d’aménagement communale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité (12 voix pour) de maintenir sur l’ensemble du territoire communal la taxe d’aménagement au taux de 4 % (inférieur à d’autres communes).

### **13. Point sur l’affouage 2024**

La commission bois-affouage n’a pas été réunie car la commune était dans l’attente de la réponse de l’ONF.

19 candidatures ont été enregistrées en mairie pour participer à l’affouage 2024, donc les quantités attribuées à chacun seront réduites.

M. Marc Risbourg présente la zone concernée dans le bois. A noter que l’ONF souhaite concentrer la zone de l’affouage, même si les arbres tombés lors des différents coups de vent sont éparpillés dans le bois.

La mairie va relancer l’ONF sur le projet déjà évoqué de vendre en bordure de chemin des arbres préalablement coupés en 2 mètres.

### **14. Délibérations USEDADA : remplacement de candélabres**

Afin de permettre à l’USEDADA de remplacer deux candélabres cassés lors de la tempête du mois d’août dernier, l’assemblée donne son accord à l’unanimité (12 voix pour) pour prendre les délibérations réglementaires.

Il s’agit de candélabres situés derrière l’église et rue Wallon Satizelle et le modèle qui sera installé et le même que celui mis en place récemment autour de l’église.

Cette opération est prise en charge par l’assurance.

### **15. Majoration tarif location de salles en période hivernale**

Le maire propose d’augmenter le prix de location des salles communales en période hivernale, pour faire face à l’augmentation du coût de l’énergie.

Après discussion, il est décidé d’étudier cette idée, ainsi qu’un éventuel changement des radiateurs.

## **16. Tarif location de salle au CNFPT – Année 2024**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné son accord pour l'utilisation de la "salle C. Jérôme" ou de salles communales similaires par le CNFPT Picardie, pour des stages de formation.

Il précise qu'il convient de fixer le tarif de cette prestation pour l'année 2024 et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité (12 voix pour),

- Fixe à 100 € (cent euros) le tarif de location de chaque journée d'occupation pour l'année 2024.
- Autorise le Maire à signer, au nom de la commune, les conventions à passer avec la délégation régionale du CNFPT au fur et à mesure de leur établissement et ce tout au long de l'exercice 2024.

## **17. Convention ALSH 2024**

Comme chaque année, la communauté de communes va adresser en mairie sa demande de mise à disposition de l'école, de l'espace culturel et de la classe de RASED pour l'organisation du centre de loisirs du 8 juillet au 2 août 2024 (dates envisagées).

L'assemblée donne son accord à l'unanimité (12 voix pour).

## **18. Questions diverses**

- Il est fait part des courriers suivants :
  - Remerciements de M. Lapiere pour le soutien lors du décès de son père.
  - Vœux de l'association Team Holnon
  - Vœux des élèves de l'école
  - Vœux et remerciements pour le colis de Noël du CCAS de M. et Mme Emberger
- Le recensement de la population est en cours ; il est demandé aux élus qui n'ont pas encore répondu de le faire rapidement, montrant ainsi l'exemple.
- Relèvement du niveau de risque influenza aviaire : la France passe en niveau de risque « élevé », ce qui entraîne la mise en œuvre de mesures de prévention et de biosécurité renforcées sur l'ensemble du territoire.
- Information est donnée de l'accident qui a détruit récemment une partie du mur de clôture d'un riverain de la rue Vavasseur (remorque avec mini-pelle qui s'est décrochée du véhicule tracteur circulant sur la RD 681).
- Le montant de la contribution 2024 au budget du service d'incendie et de secours a été notifié à la commune. Il s'élève à 48 618,44 €, à nouveau en augmentation. Pour mémoire, cotisation 2023 : 46 154,42 €.
- Il est fait part des statistiques d'intervention de la police rurale à Holnon.
- Accord à l'unanimité (12 voix pour) pour prendre la délibération permettant l'encaissement d'un chèque de remboursement de la part de la société ENGIE d'un montant de 19 453,61 €.
- Sur la demande de la commune, la société Orange a accordé le remboursement de 2 mois sur l'abonnement internet communal, suite aux perturbations subies il y a quelques semaines.
- Le conseil municipal se réjouit du projet de maintien des classes pour la rentrée scolaire 2024-2025. Il est également évoqué que le projet de rapprochement avec Francilly est au point mort, Francilly ne le souhaitant pas.
- Le projet de lotissement sur l'ancien stade de football nécessite des travaux d'assainissement initialement pris en charge par la commune. Suite à l'intervention de M. le Maire, c'est le SIARV qui les prendrait en charge.

---

Le 1<sup>er</sup> février 2024